

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2012)  
**Heft:** 1965

**Artikel:** Quand les régulateurs privés favorisent la crise financière  
**Autor:** Delley, Jean-Daniel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1024667>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

souvent associée à l'augmentation régulière du nombre d'habitants de la Suisse, largement due à l'immigration.

Le passage aux 8 millions d'habitants a suscité de nombreux articles de presse sur l'avenir de notre territoire. Le débat s'est vite focalisé sur la population étrangère, accusée par les partis nationalistes, dont l'UDC, de tous les maux: hausse des loyers, surcharge des transports, coût des infrastructures. Le débat est relancé avec l'initiative populaire d'Ecopop «*Halte à*

*la surpopulation pour la garantie des conditions de vie naturelles»<sup>14</sup>.*

De nombreux citoyens pensent, à raison, qu'on ne peut plus continuer ainsi avec la gestion de notre territoire. Mais leurs aspirations sont souvent contradictoires. Protéger les paysages tout en les valorisant du point de vue touristique, conserver les terres agricoles pour assurer l'avenir de la paysannerie suisse et réaffecter les bâtiments agricoles pour d'autres activités, maîtriser une urbanisation compatible

avec une offre de logements accessibles financièrement, constituent des objectifs qui ne sont pas aussi facilement compatibles qu'on veut bien le dire.

Le vote probable sur la LAT révisée sera largement conditionné par ces enjeux territoriaux. Et le citoyen-électeur risque bien de se décider en fonction de ses intérêts bien plus que des grands principes de l'aménagement. Autant dire qu'un résultat positif est loin d'être acquis.

## Quand les régulateurs privés favorisent la crise financière

Jean-Daniel Delley • 31 août 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/21402>

### Comment les sociétés d'audit échappent à leurs responsabilités

Depuis la crise des *subprimes*, les agences de notation occupent le devant de l'actualité. Tout d'abord parce qu'elles ont contribué à cette crise en validant des produits financiers toxiques qu'elles avaient elles-mêmes contribué à créer. Ensuite parce qu'elles jouent un rôle central dans la crise de la dette publique, agissant plus comme un virus amplifiant les sautes d'humeur des marchés que comme un thermomètre objectif.

Les cabinets d'audit, par contre, ont largement échappé à la critique, quand bien même ils ont commis des erreurs de taille dans le contrôle comptable des entreprises. En effet, ce contrôle n'a pas empêché des scandales – Enron, Worldcom – et des *faillites*<sup>2</sup> retentissantes. Or ces cabinets, et en particulier les quatre grands (PricewaterhouseCoopers, Ernst & Young, KPMG et Deloitte) occupent une place centrale dans le fonctionnement de l'économie mondialisée.

Leurs analyses constituent la

principale source d'information sur les entreprises, en particulier les multinationales. Ces cabinets fonctionnent comme une sorte de police privée du capitalisme. Une police qui n'est pourtant pas au-dessus de tout soupçon, prise qu'elle est dans un conflit d'intérêts entre ses activités de contrôle comptable et de conseil aux entreprises. Ce qui justifierait une réglementation publique particulièrement étroite. Or au contraire, les cabinets d'audit n'ont pas ménagé leurs efforts pour se libérer des contraintes réglementaires, comme l'expose dans le détail

Nicholas Shaxon dans son ouvrage sur les paradis fiscaux (DP 1964<sup>3</sup> ).

La stratégie consiste à trouver un paradis fiscal facilement influençable, prêt à adopter une législation peu contraignante. Puis à menacer d'autres pays de délocaliser dans ce paradis s'ils ne s'alignent pas sur cette législation.

PricewaterhouseCoopers et Ernst & Young ont fait adopter en quelques mois par l'île de Jersey – une dépendance de la Couronne britannique – une loi qu'ils avaient eux-mêmes rédigée. Selon cette loi, les cabinets d'audit peuvent désormais adopter la forme juridique du partenariat à responsabilité limitée, un statut qui permet de conjuguer de faibles obligations en matière de divulgation d'informations, une taxation légère et la protection de la

responsabilité limitée: la responsabilité des associés, contrairement à ceux d'une banque privée, se limite financièrement à hauteur de leurs apports respectifs et non de leur fortune.

Cette stratégie paie: la Grande-Bretagne adopte à son tour une loi sur les partenariats à responsabilité limitée, un statut qu'adoptent les quatre grands cabinets d'audit. La même stratégie avait été utilisée auparavant aux Etats-Unis. Sous l'influence des cabinets, le Texas adopte une telle loi en 1991 déjà, suivi par presque la moitié des Etats américains. En 1998, c'est au tour du Canada, suivi de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie, de l'Afrique du Sud, de Singapour, du Japon et de l'Inde notamment. La police privée du capitalisme peut déployer ses activités quasiment sans contrôle.

Il faut encore mentionner le Bureau international des normes comptables (IASB), un organisme privé chargé d'élaborer les normes s'appliquant à la présentation des états financiers des entreprises. Par exemple ces normes autorisent les multinationales à fusionner les résultats obtenus dans différents pays, ce qui permet à ces dernières d'occulter les bénéfices réalisés et les impôts payés dans chacun d'eux. IASB est une société enregistrée au Delaware, un paradis fiscal; elle est financée par les quatre grands de l'audit et par quelques-unes des plus importantes multinationales.

Dans un Livre Vert<sup>4</sup>, Bruxelles propose quelques pistes pour détricoter ces relations incestueuses. Mais on est encore loin de décisions contraignantes.